

COMPTE-RENDU

Séance du 1^{er} avril 2021

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7 + 4 procurations

Le premier avril deux mille vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MICHOT Olivier, Maire, dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée le 27 mars 2021.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire CHOLLEY, Jean-Loup JAMET, Michaël BLANCHARD, Olivier MARTINET, Aimé MONJOIN, Béatrice CHENET,
Absents excusés : Corinne FAUVET-BODIN, Pascal BALLEREAU, Marie-Claude MASSUARD, Bruno CLEMENT DE GIVRY

Pouvoirs : Corinne FAUVET-BODIN à Olivier MARTINET / Pascal BALLEREAU à Jean-Loup JAMET / Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET / Bruno CLEMENT DE GIVRY à Olivier MICHOT

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Michaël BLANCHARD

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---|---|
| - Vote du compte administratif 2020 | - Adhésion au contrat avec le |
| - Approbation du compte de gestion 2020 | SDEI (conseil en énergie partagé) |
| - Affectation du résultat | - Convention avec l'école de musique de |
| - Vote des taux d'imposition 2021 | Mers-sur-Indre |
| - Provision pour créances douteuses | - Fonds de solidarité logement |
| - Vote du budget communal 2021 | - Fonds d'aide aux jeunes en difficulté |
| - Modification des statuts du SIVOM | - Achat d'un terrain constructible à |
| - Modification des statuts du Syndicat | Fondeville |
| Mixte du Pays de la Châtre en Berry | |

1/ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2020.

2/ Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

3/ Au vu des résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2020, les résultats reportés au budget 2021 sont les suivants :

- Excédent d'investissement : 49 888.77 €
- Excédent de fonctionnement : 259 329.54 €

4/ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 25 % (part communale à 8.79 % + part départementale à 16.21 %)
- Taxe foncière (non bâti) 30.12 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,10 %

5/ Provision pour créances douteuses : cette dépense est obligatoire au vu de la réglementation. Le conseil municipal a inscrit cette ligne en dépense de fonctionnement au budget 2021, pour un montant de 2000 €.

6/ Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget communal 2021 comme suit :

- Total à la section de fonctionnement : 470 568.54 €
- Total à la section d'investissement : 408 502.31 €

7/ Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) « Les 5 Vallées ».

8/ Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre.

9/ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au contrat de Conseil en Energie Partagé (CEP) auprès du SDEI 36.

10/ Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec l'AMAC (l'Association Musicale Artistique et Culturelle) et la commune de Mers-sur-Indre.

11/ Fonds de solidarité logement : le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de verser la somme de 170.33 €.

12/ Fonds d'aide aux jeunes en difficulté : le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de verser la somme de 20 €.

13/ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir un terrain constructible à Fondeville d'une superficie de 7 905 m², pour un montant de 13 000 € net vendeur.

QUESTION DIVERSE

- Projet d'acquisition suite à la déclaration d'intention d'aliéner : le bien a été retiré de la vente.